

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2021

Présents :

FORTUNE M – CARQUET M – PREVOT K – TOULZA N – PLA B – GUIRAUD V
BONNET M.J – VARSABA B – DOMERGUE C – CHARLEUX D – VILLELLAS F

Excusés : ADRAGNA J – GERVASI A – LIGNERES O

Absents : MIGNARD C

Secrétaire de séance : VILLELLAS Fabienne

1 – AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARQUET,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'exploitation de 255 990,17 €.

Décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020, comme suit :

- 40 990,00 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du budget 2021.
- 215 000,17 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) du budget 2021.

2 – APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2021 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions de répartition des dépenses et des recettes du budget principal pour l'exercice 2021 :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses votées au titre du présent budget : 871 832,00 €.
- Recettes votées au titre du présent budget : 830 842,00 €.
- Excédent de fonctionnement reporté : 40 990,00 €.

INVESTISSEMENT :

- Dépenses votées au titre du présent budget : 362 343,15 €.
- Restes à réaliser en dépenses budget 2020 : 162 880,83 €.
- Recettes votées au titre du présent budget : 370 250,17 €.
- Restes à réaliser en recettes budget 2020 : 144 779,00 €.
- Excédent d'investissement reporté : 10 194,81 €.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

3 – NOUVELLE COMPETENCE GED – HERAULT ENERGIES :

Monsieur le Maire rappelle que les récentes évolutions législatives renforcent le rôle des communes en matière de transition énergétique des territoires et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Ainsi, la commune de Siran, consciente de ces enjeux, mène des actions visant la réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation sociale, économique et géographique du territoire en association avec les acteurs publics et privés. Dans ce cadre, un partenariat s'est renforcé avec le Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault « Hérault Energies », acteur majeur dans les domaines de la maîtrise de l'énergie.

Ce syndicat, ouvert à la carte, exerce plusieurs compétences dont celles relatives à la maîtrise de la demande en énergie MDE-GEP, proposée pour 5 ans.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette nouvelle compétence.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

4 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2021 :

Suite au vote du budget 2021, Monsieur le Maire expose qu'il convient de décider, si les subventions aux associations prévues pour l'exercice 2021 doivent être versées, étant donné le manque d'activités de certaines lié au COVID.

Il propose de mettre en attente de virement les subventions suivantes :

- Comité de fêtes de Siran : 3 600 €.
- Foyer rural de Siran : 3 600 €.
- Amicale des sapeurs-pompiers de Siran : 2 500 €.

Il précise qu'en cas de reprise normale des activités celles-ci pourraient être versées.

Cette proposition est acceptée à la majorité (1 abstention – 10 voix pour).

5 – VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la séance du 17 mars 2021, il avait été évoqué de vendre l'immeuble cadastré AR 465, suite à la proposition d'achat de Monsieur BENEDETTI Christophe, actuellement locataire de ce bien en tant que bar-brasserie.

La décision ayant été reportée, dans l'attente de complément d'informations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision pour la vente de ce bâtiment.

Le conseil municipal décide de vendre ce bâtiment communal à la majorité : 8 voix pour –

3 voix contre. La séance est levée, il est 20 H 30.